



Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens

Renens, le 8 février 2016

Projet routier pour le réaménagement d'une portion de la rue du Simplon et de l'avenue du Silo

Dans le cadre du développement du quartier "Les Entrepôts" et de la réalisation du futur Centre d'enseignement post-obligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL), la Municipalité de la Ville de Renens soumet à l'approbation du Conseil communal un projet de réaménagement de la rue du Simplon et de l'avenue du Silo. Ces travaux - qui devront être prêts avant l'ouverture du gymnase - ont pour objectif de sécuriser la liaison entre le futur bâtiment scolaire et la gare de Renens, ainsi que d'assurer un ensemble paysager cohérent à l'échelle du quartier.

Le quartier des "Entrepôts" au Sud des voies de chemin de fer débute sa mue avec comme première réalisation majeure le CEOL, gymnase de 50 classes qui accueillera à terme quelques 1300 élèves. Son ouverture pour la rentrée scolaire 2016 implique un nouvel agencement de la rue du Simplon et de l'avenue du Silo afin de garantir la sécurité des nombreux étudiants et d'améliorer la continuité du cheminement piéton dans la liaison entre ledit bâtiment et la gare.

Le préavis déposé devant le Conseil communal propose la réfection de la superstructure (couche supérieure) de la demi-chaussée de la rue du Simplon en direction de la gare, la création d'un trottoir côté nord, l'élargissement du trottoir existant côté sud, la mise œuvre d'un collecteur afin de mettre en séparatif les habitations de la rue du Simplon 38 à 42 et la mise en œuvre de deux bandes cyclables afin d'avoir une continuité jusqu'au giratoire du 1^{er}-Août.

Le nouveau trottoir assurera ainsi un premier axe de mobilité entre la gare et le CEOL, et permettra d'accéder au quartier des Entrepôts, projet urbain de qualité, ayant placé la mobilité douce et cycliste en priorité dans le quartier. En effet, il borde le futur quartier au sud le long de la rue du Simplon et garantira ainsi un accès aux espaces publics et aux espaces verts à créer à l'intérieur du quartier, qui, dans une phase suivante, seront également reliés à la gare par la future passerelle du 1^{er}-Août.

L'agrandissement de la chaussée ne permettra par contre pas de garder les 12 platanes existants, leur emplacement étant situé au droit de la future bande cyclable. Afin d'assurer l'arborisation des différents aménagements, prévue dans le Règlement du plan de quartier, ils seront remplacés à terme par 12 merisiers le long du futur trottoir. Les arbres au sud seront eux maintenus et leur croissance orientée afin qu'ils recouvrent la chaussée (en forme de voûte). Selon le même principe, 6 merisiers seront également plantés le long du nouveau trottoir prévu le long de la façade du CEOL.

Les travaux de génie civil de la route et du nouveau trottoir seront terminés à la fin du mois d'août, afin que tout soit prêt pour l'ouverture du CEOL. Il s'agit d'une première étape dans l'attente de la construction des nouveaux bâtiments d'habitation du quartier. Les travaux de finitions tels que la construction des fosses des arbres et leur plantation seront réalisés après cette période de transition, pour éviter des travaux complémentaires et des coûts inutiles. La couche finale du trottoir sera également posée plus tard, dès que les bâtiments seront construits. Un délai de 3 à 5 ans est à prévoir.

Le projet, devisé à CHF 1'354'100.-, a été soumis à l'examen préalable de la Direction générale de la mobilité et des routes et soumis à l'enquête publique à l'issue de laquelle aucune opposition n'a été enregistrée. La suite de la procédure passe par l'adoption du projet routier par le Conseil communal puis par l'approbation définitive du Canton.

Renseignements :

Tinetta Maystre, Conseillère municipale, Direction Urbanisme et Travaux - 076 407 33 81

Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal, Direction Bâtiments et Environnement - 076 372 53 63